

N.
Willbrod Emmond
& Mathilda Conquay

Le six Octobre mil huit cent quatre vingt cinq, en
la dispense de deux bans de mariage, accordée par
Monsieur Cyrille Ligué, vicaire-général de Monseigneur
l'Archevêque de Québec, en date du trois
présent mois d'Octobre; en aussi la publication du troisième
ban faite aux églises de nos messes paroissiales à Saint-James
& à Hochelaga de Montréal, entre Willbrod Emmond, jura-
matic de cette paroisse, fils unique de feu Marguerite
Emmond épouse de D^r Sébastien Bigarré de cette
paroisse, d'une part; & Mathilda Conquay, aussi
de cette paroisse, fille mineure de Mathieu Conquay
broche & de Lucie Blain d'Hochelaga à Montréal,
d'autre part; ne s'étant déclaré aucun empêchement
comme l'atteste le Certificat de Monsieur l'Évêque
Cure de cette paroisse en date du cinq présent mois d'Oc-
tobre, nous l'onsigné, pasteur de cette paroisse, du Consen-
tement du père & de la mère de la future épouse, avons reçu
leur mutuel consentement de mariage & leur avons donné
la bénédiction nuptiale en présence de Baptiste
Emmond Cordouan & frère de l'époux de
cette paroisse & du père de l'épouse.
Le témoin du mari a déclaré ne savoir
signer. Les époux & le témoin de l'épouse
a signé avec nous.

Willbrod Emmond
& Mathilda Conquay